Lise Mernier¹

Unbelievable et Quitter la nuit : la justice face aux violences sexuelles

« La justice nous ignore, on ignore la justice. »

Depuis l'éclosion du mouvement #MeToo, les paroles des victimes de violences sexistes et sexuelles sont de plus en plus nombreuses, et déferlent dans les médias. Le nombre croissant de films et séries sortis ces dernières années qui reprennent ces histoires et vécus marquent l'importance de ce phénomène de libération de la parole.

Nous écrivons cette analyse à l'heure où l'affaire Mazan² est en cours de procès, hautement médiatisée. Nous sommes nombreux·ses à espérer qu'elle sera un marqueur historique, comme nous avions déjà cru que le seraient la parole d'Adèle Haenel, les mises en accusation de Depardieu, Poivre-d'Arvor, etc.

Pourtant, si la parole se libère, beaucoup de personnes se sentent désemparées et en colère face à la prise en charge des violences sexistes et sexuelles par l'institution juridique. Plutôt que de reconnaître des manquements, des failles et des défauts, le gouvernement insiste constamment pour que les victimes portent plainte, affirmant que la justice ne s'exerce pas sur les réseaux sociaux ou dans les médias, mais exclusivement dans les tribunaux³.

Il semble que la justice n'apporte pas une réponse satisfaisante, qu'elle est trop lente, structurellement sous-dimensionnée en Belgique, comme ailleurs. Ce manque de confiance en l'institution judiciaire est aussi documenté par des chiffres. En effet, 6 500 à 7 500 plaintes pour viol et agression sexuelle sont déposées chaque année⁴. Cela représente plus de 20 viols

¹ Chargée de projets chez Corps écrits

² L'affaire Mazan concerne la mise en accusation de Dominique Pelicot, pour avoir drogué sa femme, Giselle Pelicot, pendant près de dix ans afin de la livrer à des viols par plus de 50 hommes recrutés en ligne, sans son consentement, par soumission chimique. Ce procès, révélateur de violences sexuelles systémiques, a conduit à un procès historique impliquant à la fois l'auteur principal et une partie des agresseurs.

³ Marine Turchi, Faute de preuves. Enquête sur la justice face aux révélations #MeToo. Seuil, 2021, pp.13-14

⁴ « Statistiques Ciminalité », Police fédérale - https://www.police.be/statistiques/fr/criminalite

par jour en Belgique. Selon une étude menée par Amnesty International et SOS Viol⁵, près la moitié des belges (47%) ont déjà été exposé·es à au moins une des formes de violence sexuelle. 48% des victimes ont été exposées pour la première fois à la violence sexuelle avant 19 ans. 23% des femmes et 23% des jeunes ont déjà été victimes de viol.

Malgré ces chiffres alarmants, seulement 7% des victimes ont recherché une aide professionnelle et 4% ont été voir la police⁶.

D'autres études, comme celles réalisées par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne⁷ ou l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes⁸, appuient ces chiffres montrant également que de nombreuses victimes n'osent pas témoigner de ce qu'elles ont vécu : plus de 80 % ne signalent pas les faits aux forces de l'ordre. Trois fois sur quatre, ces victimes expliquent avoir renoncé à aller au commissariat parce que « cela n'aurait servi à rien » ou qu'elles préféraient « trouver une autre solution ». Celles qui s'y rendent ne déposeront finalement pas plainte dans quatre cas sur dix⁹. Cela contribue à maintenir un « chiffre noir » (la différence entre les faits réels et ceux reportés) très élevé concernant les violences sexistes et sexuelles.

Le « chiffre gris » (la différence entre les faits constatés et ceux poursuivis par la justice) est lui aussi terriblement élevé puisqu'en Belgique 53% des plaintes pour viol sont classées sans suite, et très peu des dossiers poursuivis aboutissent à une condamnation effective¹⁰.

<u>https://www.police.be/statistiques/fr/moniteur-de-securite</u> et « Violences sexuelles en Belgique : les chiffres de la première étude d'envergure », *Pour la solidarité*, juin 2021 -

https://www.diversite-europe.eu/fr/news/violences-sexuelles-en-belgique-les-chiffres-de-la-premiere-etude-denvergure

https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/stop-violences-sexuelles

⁵ « Etude des opinions et des comportements de la population belge en matière de violences sexuelles », *Amnesty International & SOS Viol*, 2020 -

 $[\]underline{ttps://www.amnesty.be/IMG/pdf/2020-resultats-sondage-\underline{dedicated-violences-sexu}elles-bd.pdf}$

⁶ « Statistiques Moniteur de sécurité » , Police fédérale -

⁷ « Violence against women: an EU-wide survey », *European Union Agency for Fundamental Rights*, 2014 - https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2014-vaw-survey-main-results-apr14_en.pdf

⁸ « Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle », Institut pour l'Egalité des femmes et des hommes, 2010 -

 $[\]underline{https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/41\%20-\%20Dark\%20number_FR.pdf}$

⁹ Marine Turchi, Faute de preuves. Enquête sur la justice face aux révélations #MeToo. Seuil, 2021, p.12

¹⁰ « Dossier spécial sur le viol en Belgique », Amnesty international, 2020 -

Tout cela explique que 77% des belges pensent que la justice n'est pas efficace pour retrouver les auteurs de violence sexuelle¹¹. C'est Adèle Haenel qui disait lors de son interview en 2019 à Mediapart¹²: « La justice nous ignore, on ignore la justice ». En expliquant son choix initial de ne pas porter plainte, l'actrice a mis sur la table un débat qui dépasse son propre vécu. Ses mots font écho à d'autres paroles, et à un sentiment d'échec commun face à la justice : « "Impunité", "déconnexion", "violence systémique", "machine à broyer", justice "destructrice", "complice des coupables", ou défenseure "des puissants". Et cette phrase, qui revient incessamment : "Porter plainte, ça ne sert à rien." La perte de confiance en la justice est générale. Mais en matière de violences sexuelles et de discriminations, jamais la défiance ne s'est autant exprimée »¹³.

Cette analyse ne se veut pas un « livre noir » de la justice, ni un état des lieux exhaustifs des affaires juridiques en matière de violences sexuelles. Elle vise à mettre en lumière pourquoi autant de victimes s'expriment en dehors du cadre judiciaire, ou ne s'expriment pas du tout, et comment la représentation du traitement judiciaire des affaires de violence aide ou dessert le propos.

Si beaucoup ont déjà écrit sur la représentation des violences sexuelles au cinéma, ce qui perpétue des visions stéréotypées du viol, pratiquement rien n'existe sur la mise en image du processus judiciaire qui s'en suit. Comment celui-ci est représenté et qu'est-ce que cela crée dans nos imaginaires collectifs ?

Dans cette actualité criante de l'affaire Mazan, où la culture du viol semble encore si ancrée et loin d'être déconstruite, peindre une analyse féministe des représentations de la justice concernant les affaires d'agressions sexuelles au cinéma et dans les séries semble plus que cruciale, mais nécessaire. Au travers de cette analyse, par le film *Quitter la nuit* (Delphine Girard, 2023) et la série *Unbelievable* (Susannah Grant, et co., 2019), nous chercherons à

¹¹ « Etude des opinions et des comportements de la population belge en matière de violences sexuelles », op. cit.

^{** &}quot;MeToo dans le cinéma : l'actrice Adèle Haenel brise un nouveau tabou », Médiapart, 3 novembre 2019 - https://www.mediapart.fr/journal/france/031119/metoo-dans-le-cinema-l-actrice-adele-haenel-brise-un-nouveau-tabou

¹³ Marine Turchi, op. cit., p.9.

comprendre comment ces œuvres reflètent, critiquent ou renforcent les dynamiques et les imaginaires construits autour du traitement des victimes et des représentations des violences et des agresseurs.

Nous nous trouvons dans cette analyse à un croisement entre médias, justice et cinéma. Ce sont des lieux qui se chevauchent sans cesse, qui s'entrecroisent, et qui construisent notre manière de penser le monde.

L'importance des représentations

Depuis ces dernières années, à travers tout le travail militant et médiatique, les agressions sexuelles sortent petit à petit de la rubrique « faits divers ». C'est long, c'est lent, on voit encore qu'il est dur d'en sortir, comme le montre l'affaire Mazan¹⁴. Il existe toujours une confusion entre d'un côté ce qui relève de la vie privée - séduction, drague, relation consentie - et de l'autre ce qui relève d'intérêt public - l'accusation de violence sexuelle, de faits, de crimes, de délits. Il reste un fossé entre les condamnations dans les discours publics des violences sexuelles - à peu près tout le monde maintenant les condamne - et entre les moyens mis en œuvre, les mentalités ordinaires peinent à changer. Mais, petit à petit, la société semble réaliser qu'il s'agit d'un problème systémique, et surtout d'un problème de santé publique.

Il y a donc une réelle nécessité pédagogique qui est à porter par les médias, mais également par la culture. De fait, la représentation des faits de violences sexuelles et leur traitement juridique dans les films et les séries est pour cela essentielle, car elle peut agir soit comme un catalyseur et un reproducteur des représentations déjà existantes, soit comme un remaniement de notre imaginaire, allant dans le sens de sortir de nos stéréotypes intégrés par toustes.

Et cela vaut pour la société entière, institution juridique comprise. En effet, on constate que même dans les milieux policiers, les agent-es sont formaté-es par les films et séries : « Le

¹⁴ « Caroline Poiré: "Le procès de Mazan n'est pas un fait divers" » , *L'Echo*, 21 septembre 2024 - https://www.lecho.be/opinions/general/caroline-poire-le-proces-de-mazan-n-est-pas-un-fait-divers/10565312.html

dossier de viol qui les motive professionnellement, c'est un auteur inconnu, la recherche de preuves scientifiques, la chasse à l'homme, donc une mythologie proche des séries policières. Sauf que ces cas de figure-là - souvent commis dans l'espace public et accompagnés de violences - représentent une minorité des affaires de viols »¹⁵.

Il n'est également pas étonnant que tant que la parole des victimes ne sera pas accueillie dignement et efficacement par l'institution judiciaire, les médias et la culture prennent la relève pour leur donner une place : « La représentation des violences sexuelles dans les films, par leur fort retentissement, participe à élever les niveaux de conscience et d'exigence de toute une société. Médiatiser les manquements et les fautes permet de susciter une prise de conscience » 16. Ce que les films peuvent faire, bien plus que la justice, c'est habituer le regard à changer culturellement de point de vue.

C'est ce que tente de faire le film belge *Quitter la nuit*, qui suit le parcours de reconstruction d'une femme nommée Aly (jouée par Selma Alaoui), après son agression, par un homme qu'elle connait. Elle pose la question d'où vient réellement la réparation, et montre en filigrane de l'histoire les failles de la justice. La réalisatrice, Delphine Girard explique ainsi que « La justice telle qu'elle est construite ne permet pas de faire entrer la complexité dans les récits. La recherche de preuves, sur des histoires où il ne peut pas y en avoir, limite la capacité de la justice à les traiter de manière juste. Le cinéma fait un travail d'empathie, il ne fait pas un travail de jugement. Cela nous permet donc de nous poser et de nous positionner, à travers des points de vue très différents »¹⁷.

C'est également le cas de *Unbelievable*, mini-série de huit épisodes co-créée par Michael Chabon, Susannah Grant et Ayelet Waldman. Cette série relate l'histoire d'une jeune femme, Marie (Kaitlyn Dever), victime d'un viol par un agresseur inconnu qui s'est introduit chez elle, et les défaillances du système juridique qui la pousse à dire qu'elle a menti, que ce viol n'est jamais arrivé. Trois ans plus tard, l'enquête est rouverte à la suite d'un nouveau dépôt de

¹⁵ Marine Turchi, *op.cit.*, p.204

¹⁶ Marine Turchi, op. cit., p.79

¹⁷ « Rencontre avec Delphine Girard : "On est dans une longue nuit depuis un moment" », *Sorociné*, - https://www.sorocine.com/chroniques/interview-delphine-girard-quitter-la-nuit

plainte, par une autre victime (Danielle Macdonald) du même agresseur. On suit alors deux inspectrices (jouées par Merritt Wever et Toni Collette) qui unissent leurs forces pour trouver le coupable.

Ces deux exemples ont cela d'intéressant qu'ils se basent tous deux sur une histoire vraie. *Quitter la nuit* est inspiré d'un appel téléphonique au 112 aux USA, où on entendait une femme faire semblant d'appeler sa sœur pour en fait joindre les secours. *Unbelievable* est basée sur l'enquête journalistique *An Unbelievable Story of Rap*, menée par les journalistes T. Christian Miller et Ken Armstrong en 2015 et récompensée du prix Pulitzer. Ils ont dévoilé les travers de cette affaire juridiques dans ProPublica¹⁸, un journal à but non lucratif qui enquête sur les abus de pouvoir.

Les stéréotypes des "agresseurs-prédateurs", des "bonnes victimes" et des "vrais viols"

Qui sont les agresseurs?

Depuis #MeToo, et la succession des affaires dénoncées dans les médias, on commence à réaliser l'ampleur par-delà le sommet de l'iceberg : il devient difficile de ne pas voir que tous les pans de la société sont concernés, que partout des femmes et personnes sexisées sont violées/agressées sexuellement. Et ce, dans l'immense majorité des cas, par une personne connue de la victime.

Pourtant, résiste encore la croyance qu'un viol ou une agression sexuelle est majoritairement commise par un inconnu, dans une ruelle sombre, un parc ou un parking, sous menace de coups ou d'une arme. Encore 60% des belges pensent que le viol est d'abord commis par des inconnu·es et des personnes rencontrées sur internet¹⁹. Si des violences sexuelles par des inconnus existent, le viol conjugal, l'inceste ou les agressions sexuelles commises par un supérieur hiérarchique sont bien plus répandues et fréquentes. Le stéréotype de l'agresseur inconnu invisibilise cette réalité. Ils sont souvent représentés comme des prédateurs

¹⁸ https://www.propublica.org/article/false-rape-accusations-an-unbelievable-story

¹⁹ « Etude des opinions et des comportements de la population belge en matière de violences sexuelles », op. cit.

monstrueux, ce qui, paradoxalement, permet de renforcer l'idée que seuls certains hommes, déviants ou avec des troubles de santé mentale, sont des violeurs.

Adèle Haenel disait déjà il y a 4 ans : « Comment est-ce possible que ça arrive ? Qu'avonsnous tous comme responsabilité collective pour que ça arrive ? Les monstres, ça n'existe pas.
C'est notre société. C'est nous, c'est nos amis, nos pères... C'est ça qu'on doit regarder. On
n'est pas là pour les éliminer, on est là pour les faire changer. Il faut passer par un moment
où ils se regardent, par un moment où on se regarde »²⁰. Penser et représenter l'agresseur
comme un monstre, cela évite d'aborder le problème systémique de la violence sexuelle : il
ne s'agit pas de monstres psychopathes, il ne s'agit pas d'hommes contre les femmes. Il s'agit
de domination structurelle. Comme le dit Lauren Bastide, journaliste et autrice, il nous faut
sortir de cette binarité et penser le viol de manière transversale : « Le viol est un ordre
insidieux qui assoit la domination politique, économique et judiciaire de certain·es sur
d'autres. Il pose dès les prémices de la vie la force et la violence comme valeurs fondatrices
du monde. C'est une mise au pas, une initiation »²¹. C'est d'ailleurs pour cela que les
premières victimes de viol sont les enfants : « les corps les plus soumis, les plus malléables,
les plus privés de droits de la société »²².

Dans *Unbelievable*, cette représentation d'un agresseur inconnu, menaçant avec une arme reste. Mais *Quitter la nuit* la dépasse, mettant en scène le viol d'une femme par son *date*, un homme qu'elle connait. Un homme banal, ordinaire. Durant la scène de son audition et plus tard dans le film, face à sa mère, il répète à plusieurs reprises : « Je ne suis pas comme ça, demandez autour de moi, demandez à mes ex », « je ne suis pas comme ça, je ne frappe pas les femmes, je ne suis pas comme lui ». Lors du procès, son avocat jouera très clairement cette carte-là, mettant en avant son métier de pompier : « Un prédateur ? On parle d'un homme dont le métier est de vouer sa vie à sauver les autres ! ».

Qui sont les victimes ?

²⁰ « #MeToo dans le cinéma : l'actrice Adèle Haenel brise un nouveau tabou », op.cit.

²¹ Lauren Bastide, *Futur·es*, Allary Editions, 2022, p.156

²² *Ibid*, p.159

Dans *Unbelievable*, le récit met le focus sur Marie, la victime, et sur les deux enquêtrices déterminées à appréhender le coupable, plutôt que de se concentrer sur l'agresseur. La série, comme le film *Quitter la nuit*, évite de présenter le viol de manière esthétique, spectaculaire ou érotisante²³, invitant le ou la spectateur·rice à comprendre ce que la victime a ressenti, notamment à travers des *flashbacks* brefs et morcelés. La caméra se focalise sur Marie, Amber ou Aly, et les émotions qui les traversent.

Dans *Quitter la nuit*, Aly refuse de se conformer au rôle de victime qu'on attend d'elle. Comme l'explique la réalisatrice : « J'aimais bien l'idée aussi de mettre en scène typiquement un personnage féminin qui n'est pas convaincu par le rôle de victime qu'on lui demande de jouer, ce n'est pas son truc. Elle ne va pas s'aliéner pour être à la hauteur de la justice. Je trouvais important que ce personnage existe dans la fiction, car il m'a manqué à plein de moments »²⁴.

En effet, dans de nombreuses représentations médiatiques, les victimes d'agressions sexuelles sont souvent dépeintes selon des stéréotypes sexistes :

- soit elles sont des « victimes parfaites » : faibles, vulnérables, innocentes, qui ont dit
 « non », qui se sont débattues ;
- soit elles sont perçues comme suspectes : si, par exemple, elles ont une vie sexuelle active ou jugée comme provocante.

En effet, 48% des belges reconnaissent des « circonstances atténuantes » aux auteurs de violences sexuelles, liées à la victime (sa tenue, son manque de « non » clair, sa démarche provocatrice, sa consommation de substance, sa fréquentation de lieux douteux, son déplacement seule dans un endroit isolé, n'a pas fait assez attention, avait déjà eu des rapports sexuels avec cette personne)²⁵. Plus encore, 74% des belges pensent que les femmes aiment être forcées, que la violence est sexuellement excitante pour elles²⁶.

8

²³ Pour aller plus loin sur la représentation des viols et agressions sexuelles au cinéma, lire : Chloé Thibaud, Désirer la violence. *Ce(ux) que la pop culture nous apprend à aimer*. Les Insolentes, 2024 ; Iris Brey, *Le regard féminin. Une révolution à l'écran*, Editions de l'Olivier, 2020

²⁴ « Rencontre avec Delphine Girard : "On est dans une longue nuit depuis un moment" », op. cit.

²⁵ « Etude des opinions et des comportements de la population belge en matière de violences sexuelles », op. cit

²⁶ Idem

Dans le film et la série, on voit comment ces stéréotypes se mettent en place, et les conséquences que cela a, à savoir la remise en doute de la parole de la victime²⁷:

- On va ausculter et scruter les antécédents des victimes :
 - O Dans Unbelievable, les policiers chargés de l'enquête vont ressortir le dossier de ses placements en familles d'accueil, et sa mère d'accueil racontera comment elle dansait vulgairement sur la table, ainsi que son besoin d'attention.
- On va questionner leurs comportements au moment de l'agression :
 - La policière, dans Quitter la nuit, va souligner qu'Aly avait consommé de l'alcool, et l'avocat de la défense dira, lors du procès « Dans une époque qui prône l'égalité entre les hommes et les femmes, je me demande toujours pourquoi l'abus d'alcool ne rend victime que les femmes ».
- On va sous-entendre qu'elles l'avaient cherché :
 - O Dans *Quitter la nuit*, la policière comme l'avocat vont souligner que « C'est elle qui a proposé qu'ils partent ensemble », pour boire un verre ailleurs.
- On va questionner la non-réaction et donc le consentement :
 - O Dans Quitter la nuit, on inonde Aly de questions lors de son audition : « Vous lui avez demandé d'arrêter ? », « Vous vous êtes débattue ? », « Il vous a menacé ? Il vous a frappé ? », « Pour vous, c'était clair ? C'est un viol ? », « Pour vous, c'est toujours une agression ? »

Porter plainte et ses conséquences

Comme nous l'avons vu en introduction, face à l'ampleur des violences sexuelles, il y a peu de dépôts de plainte. Ce constat pose la question de ce qui décourage les victimes à aller porter plainte. Rappelons le nombre de classements sans suite : en Belgique 53% des plaintes pour viol sont classées sans suite²⁸. Et selon la population, on estime que seulement 18% des plaintes qui iraient jusqu'au jugement aboutiraient à une condamnation : cela signifie qu'à

²⁷ Ce point sera développé plus loin dans l'analyse

²⁸ « Dossier spécial sur le viol en Belgique », op. cit.

peine 4,3% des agressions sexuelles seraient condamnées²⁹. En d'autres mots, en Belgique actuellement, les auteurs d'actes de violences sexuelles commettent leurs actes en quasi toute impunité.

Ainsi, on peut comprendre que la majorité des personnes qui sont victimes de violences sexuelles ne se signalent pas. Qu'il y a une réelle désillusion sur la capacité de la justice à prendre les mesures pour arrêter les agresseurs. Il y a pourtant beaucoup d'injonctions à porter plainte, c'est le discours des politiques et des institutions de pouvoir, du monde judiciaire. Mais le paradoxe est immense : on vous pousse à porter plainte, mais on ne vous croira pas, le dossier sera classé sans suite.

Plusieurs autres éléments sont des freins à porter plainte. Comme la lenteur du système judiciaire, le manque de temps, d'effectifs, de formation. Dans *Quitter la nuit*, comme dans *Unbelievable*, il faut des années avant que les auteurs soient arrêtés et jugés.

Mais il faut également prendre en considération les conséquences de porter plainte. L'association européenne de lutte contre les violences sexuelles au travail, par exemple, analyse que dans 95% des cas, les femmes qui ont dénoncé ces violences au travail ont été obligées de changer d'emploi ou de changer de poste. Il y a aussi toutes les conséquences sur la vie familiale, la santé mentale, devoir raconter encore et encore son vécu, être mis-e en doute, etc. On voit dans les deux œuvres, comme il est difficile pour les protagonistes de raconter leurs vécus jusqu'à l'usure, d'être questionnées et remises en doute. Au point qu'Aly comme Marie veulent retirer leur plainte à un moment donné. Marie aura encore plus de conséquences : passer pour folle, cyberharcèlement, inversion de la plainte, perte de son emploi, etc. Ce qui rappelle toutes ces femmes qui ont témoigné publiquement contre des personnalités, et le *backlash* qu'elles ont subi. Comme la mère de Dary le dit dans le film *Quitter la nuit :* « Je ne comprends pas quel intérêt elle aurait à faire ça, elle ». En effet, les conséquences de témoigner sont colossales.

Faute de preuves

-

²⁹ « Etude des opinions et des comportements de la population belge en matière de violences sexuelles », op. cit.

Plus encore, si la justice a tant de classement sans suite en matière de violences sexuelles, c'est qu'elle est basée sur un système de preuves. « Notre système judiciaire reste fondé sur le principe "mieux vaut un coupable en liberté qu'un innocent en prison" »³⁰. Il ne s'agit pas de croire mais de démontrer. Cependant, les preuves des violences sexuelles sont extrêmement difficiles à démontrer. D'abord, parce qu'il n'y a souvent aucun·e témoin : les violences se passent en huis clos. Également, il n'y a que peu de preuves matérielles, une impossibilité de prouver qu'un consentement n'a pas été respecté, une partie des victimes (surtout lorsque les violences ont été subies dans l'enfance) n'ont pas de souvenirs de ce qui leur est arrivé (amnésie traumatique), puis parce que les psychotraumatismes sont très variables d'une victime à l'autre, et font rarement foi.

Ainsi, on se retrouve dans un schéma « parole contre parole », ou comme le dit un policier dans *Quitter la nuit*, « il dit que, elle dit que ». C'est pour cela que dans le film, la réalisatrice a décidé de montrer les scènes de l'agression. Elle explique qu'Aly « n'a pas besoin de revisiter la violence, c'est vécu. Mais par contre [la réalisatrice] trouvait intéressant qu'à un moment donné ce personnage-là [l'agresseur] lui, se mette face à ce qu'il a fait et qu'il n'y ait plus discussion »³¹. Dans un système judiciaire où le système de preuves n'est pas adapté à la réalité des violences, le cinéma offre ainsi la possibilité d'évincer le doute sur ce qu'il s'est réellement passé. Mais est-ce que ça ne renforce pas l'idée qu'il faut des preuves qu'on ne peut pas fournir en cas d'agressions sexuelles ?

Croire les victimes

Car, en substance de tout cela, il y a le renforcement d'une société qui peine à croire les victimes, par ce système judiciaire de preuves inadaptées à la réalité des violences sexuelles. En effet, en Belgique, 33% estiment que « les femmes accusent parfois ou souvent les hommes d'agression sexuelle à tort pour se venger »³². Dans *Unbelievable*, l'un des aspects les plus marquants est cette manière dont la série explore le parcours d'une victime confrontée à un système qui ne la croit pas. Marie est constamment remise en question, non

٠

³⁰ Marine Turchi, *op.cit.*, p.243

³¹ « Rencontre avec Delphine Girard : "On est dans une longue nuit depuis un moment" », op. cit.

³² « Etude des opinions et des comportements de la population belge en matière de violences sexuelles », op. cit.

seulement par la police, mais aussi par ses proches. Le récit montre l'isolement psychologique qu'elle subit, reflétant le manque de soutien structurel et institutionnel dont souffrent les victimes de violences sexuelles. Dès le début, la série expose comment les policiers chargés de l'enquête accusent indirectement Marie de mentir. La procédure est froide, insensible, et montre une forme de violence institutionnelle à travers la pression psychologique exercée sur la victime. Les médias jouent souvent un rôle similaire en mettant en doute la parole des survivantes, comme on l'a vu dans toutes les affaires récemment médiatisées.

Dans les scènes d'interrogatoires de *Quitter la nuit*, on retrouve également cette mise en doute de la parole de la victime : « On va essayer de se concentrer sur ce qui a vraiment eu lieu, pas sur ce qui aurait pu se passer ou ce que vous imaginez ».

Ce système judiciaire de la preuve n'est pas neutre. Car, en justice, à un moment en tout cas, on est obligé de croire quelqu'un·e : soit l'agresseur soit la victime. Lorsqu'il y a non-lieu, faute de preuve, en réalité, on croit l'agresseur.

On invite ainsi le plus souvent les personnes victimes à témoigner à plusieurs voix contre le même agresseur, parce qu'elles risquent de ne pas être crues toutes seules. Pour qu'on passe de « parole contre parole », à « paroles contre parole ». Cela est terrible parce que dans plein d'affaires, il n'y a qu'une seule victime.

Si on parle depuis #MeToo d'une libération de la parole, il faut le redire, c'est surtout la libération de l'écoute qui doit avoir lieu. Et cela est valable pour le système judiciaire, qui peine à changer son fonctionnement pour pouvoir mieux prendre en charge les victimes de violences sexistes et sexuelles. Comme le dit Adèle Haenel, « Moi je crois dans la justice, mais il faut que la justice parle de toute la société. Je crois que la justice peut se remettre en question, mais elle doit impérativement le faire si elle veut être à l'image de la société. La justice actuellement n'est pas représentative de la société »³³.

.

³³ « #MeToo dans le cinéma : l'actrice Adèle Haenel brise un nouveau tabou », op.cit.

Dans *Unbelievable*, au fur et à mesure que l'enquête progresse, de nouvelles enquêteuses, Karen Duvall et Grace Rasmussen, prennent l'affaire en main et offrent une approche radicalement différente : elles écoutent et croient les victimes. Cela montre la différence fondamentale entre une justice punitive et une justice réparatrice, centrée sur l'empathie, l'écoute et le respect de la parole des victimes. Cette représentation positive des deux policières permet de réintroduire l'idée que la justice n'est pas seulement une question de punition, mais aussi de soutien et de réparation des traumatismes. Dans *Quitter la nuit*, la protagoniste, en attente de la réponse du procès dira : « Ce matin, je me disais que s'il est condamné et qu'il va en prison, je ne crois pas que ça m'aide moi. Mais s'il n'y va pas, ça ne me va pas non plus ».

En substance, ces deux films posent la question : est-ce que la justice est le seul endroit où on peut régler ces affaires ? Est-ce que c'est la seule manière de se réparer ?

Repenser la justice pour panser les victimes

En effet, on ne peut que comprendre la réticence des victimes à porter plainte et le besoin de trouver réparation ailleurs face à une justice qui, inadaptée, rajoute des couches sur la violence déjà vécue. Dans *Quitter la nuit*, comme dans *Unbelievable*, la justice fait défaut. Telle qu'elle est pensée aujourd'hui, la justice n'est pas une solution, et c'est un long processus de récupération personnelle qu'endosse les victimes.

Ainsi, un vrai changement de système mérite d'être pensé : dans notre logique pénale et punitive, on ne prend pas le mal à la racine, notamment pour empêcher la récidive. Ce que la justice punitive n'arrive pas à endiguer. Ainsi, mettre en place une justice transformative semble bien plus adapté : c'est à la fois permettre aux victimes de parler, d'être entendues, et de transformer le collectif en même temps qu'on transforme l'agresseur. Parce qu'il ne faut pas oublier que la société est tout aussi responsable des agressions que l'homme qui les a commises. En effet, les agresseurs sont l'expression d'un rapport de genre qui traverse l'ensemble de la société et qu'on autorise à se reproduire. Son acte est aussi le produit de sa socialisation. Cela permet de sortir du « not all man » et du stéréotype de l'agresseur monstrueux.

Comme le dit Delphine Girard, la réalisatrice de *Quitter la nuit*, « J'ai quand même l'espoir qu'elle [la justice] puisse contenir plus d'humanité et donc d'ambiguïté et qu'elle ait vocation à réparer et à faire évoluer aussi, plutôt que seulement punir »³⁴.

En attendant ce changement du système, faire évoluer les récits et nos imaginaires avec eux, reste capital. Dans les deux œuvres analysées, les récits jouent un rôle essentiel dans la visibilisation des failles de la justice et une représentation plus nuancée des agresseurs et victimes. Ces œuvres offrent une critique du système judiciaire, tout en proposant des modèles d'espoir et de reconstruction. Par ailleurs, ils donnent ainsi au viol une dimension qui est politique. Ce film et cette série nous rappellent à quel point le viol est structurel dans notre société. Cela nous oblige, en tant que société, à nous rappeler que c'est la culture du viol qui sert l'impunité des agresseurs et favorise la préexistence de ce rapport de domination dont le viol est la traduction.

Sans oublier que la plupart des victimes sont extrêmement isolées et seules. D'où l'importance de ces récits publics, de faire exister ces œuvres, ces films et séries qui montrent des images différentes. Ces récits participent d'une lutte plus large pour transformer les représentations et, in fine, les systèmes eux-mêmes.

³⁴ « Rencontre avec Delphine Girard : "On est dans une longue nuit depuis un moment" », op. cit.